

**MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES
MASTER 1 MENTION INGENIERIE DE LA SANTE**

Conformément à l'Arrêté ministériel du 17/07/87 modifié par les Arrêtés ministériels des 20/10/92, 7/11/94, 20/05/98 et 14/08/03: *Les enseignements théoriques, pratiques et dirigés sont obligatoires.*

L'obtention du Master 1^{ère} année (M1) comporte, la validation des épreuves écrites, orales et pratiques (Semestre 1 et Semestre 2) et d'un stage en entreprise d'une durée de 3 à 5 mois. Ce stage s'effectue à temps complet de manière continue dans une entreprise en France ou à l'Étranger. Le stage valide 10 ECTS et se valide séparément des autres UEs.

Le semestre 1 et le semestre 2 ne se compensent pas.

Il y a deux sessions d'examen par an comprenant :

✓ A la 1^{ère} session :

Les épreuves écrites, orales et les épreuves pratiques obligatoires portant sur les enseignements du 1^{er} semestre (appelé Semestre 1 – S1) en Décembre.

Les épreuves écrites, orales et les épreuves pratiques obligatoires portant sur les enseignements du 2^{ème} semestre (appelé Semestre 2 – S2) en Mars.

✓ A la 2^{ème} session :

En cas d'échec à la 1^{ère} session (semestre S1 inférieur à 10/20 et/ou semestre S2 (UE enseignement) inférieur à 10/20), les étudiants devront subir, les épreuves de rattrapage, **obligatoirement et uniquement** dans les UEs où leurs notes auront été inférieures à 10/20.

- Session 2 du semestre 1, en **mars** et du semestre 2 (UE enseignement), en **mai** sous forme d'épreuves orales (30 minutes/UE)
- Si l'UE stage n'est pas validée (note inférieure à 10/20 pour cette UE), l'étudiant devra présenter dans les 15 jours qui suivent la délibération un nouveau rapport de stage avec ou non soutenance orale.

Il est porté d'emblée à l'attention des étudiants les notions suivantes :

- Lors des épreuves devront être enfermés dans un sac, à distance de la table d'examen :
 - tout appareil permettant de recevoir, de stocker ou de transmettre des informations
 - les trousseaux et tout étui susceptible de contenir des documents
- En cas de non-respect de cette disposition, le nom du contrevenant sera consigné au procès-verbal
- Conserver un téléphone mobile ou un appareil de transmission électronique avec soi ou *a fortiori* être surpris avec un appareil mobile allumé lors d'un examen est considéré comme une **tentative de fraude** et entraîne la saisine de la formation disciplinaire du conseil d'administration de l'Université de Montpellier pour **motif de fraude**.

Les enseignements du 1^{er} semestre (S1) sont sanctionnés par les épreuves suivantes :

UE101 – Aspects réglementaires et financiers, Qualité et Sécurité (/50) – 5 ECTS :

Epreuve écrite /30– Durée 2 heures

(; Analyses financières /10 ; Qualité /10 ; Marketing /5 ; Sécurité /5)

Contrôle continu /20 pour la partie Aspects réglementaires

UE102 — Bases de données – Epidémiologie et Environnement santé (/50) – 5 ECTS :

Epidémiologie et Environnement santé : Epreuve écrite /30 – Durée 1 heure

(Environnement santé/15; Epidémiologie/15)

Bases de données : Examen écrit /10 (Durée : 30 minutes) et contrôle continu/10

UE103 – Stratégie de Développement de produits de santé – Gestion de projet et Développement clinique (/50) – 5 ECTS :

Epreuve écrite / 40– Durée 2 heures

(Développement de produits de santé /30 ; Développement clinique /10)

Contrôle continu /10

UE104 – Biotechnologies appliquées à la santé (/50) – 5 ECTS :

Epreuve écrite / 20– Durée 1 heure 30
TD et TP en contrôle continu /30

UE105 –Langues vivantes et Communication (/50) – 5 ECTS :

Anglais : Epreuve écrite (TOEIC) et contrôle continu – Durée 2 heures /25
LV2 : Contrôle continu /25

UE Optionnelle choisie en fonction du parcours (/50) – 5 ECTS :

Parcours Conception et Production des Produits de Santé et Management de Projet, Marketing de Produits de Santé :

UE106 - Physicochimie de la formulation des produits de santé :

Epreuve écrite /50 – Durée 2 heures

Parcours Management des Opérations Cliniques et Data Management :

UE107 - Axes thérapeutiques – Pharmacocinétique – PEC :

Epreuve écrite /50 – 2 heures

Parcours Management de Projet en Environnement – Santé :

UE108 – Bases en droit et économie de l'environnement :

Epreuve écrite /40 - Durée 2 heures
Epreuve orale et/ou contrôle continu /10

Parcours Dispositifs médicaux : de la conception à la commercialisation

UE109 – Biomatériaux pour les dispositifs médicaux :

Epreuve écrite /40 - Durée 2 heures
Epreuve pratique (rapport et soutenance) /10

**Les enseignements du 2^{ème} semestre (S2) sont sanctionnés par les épreuves suivantes :
3 UE option (15 ECTS) + 1 UE langue (5 ECTS) + 1 stage de 5 mois (10 ECTS)**

Pour tous les étudiants de la mention :

UE201 – Anglais et 2^{ème} langue (/50) – 5 ECTS :

Anglais : épreuve orale et contrôle continu /25 – Durée 30 minutes
LV2 : épreuve écrite et exposé /25 – Durée 2 heures

UE202 – Stage en entreprise de 5 mois (/100) – 10 ECTS :

Rapport écrit, épreuve orale et appréciation du maître de stage /100

Parcours Management de Projet, Marketing de Produits de Santé :

UE203 : Matières premières et formulation de produits de santé (/50) – 5 ECTS :

Epreuve écrite /50 - Durée 2 heures

UE204 : Conduite de projet et Marketing en formulation de produits de santé (/50) – 5 ECTS :

Epreuve écrite /50 - Durée 2 heures

UE205 : Apprentissage par projet : formulation, stratégie de communication et commercialisation d'un produit de santé (/50) – 5 ECTS :

Rapport écrit /25
Epreuve orale /25

Parcours Conception et Production des Produits de Santé

UE203 : Matières premières et formulation de produits de santé (/50) – 5 ECTS :

Epreuve écrite /50 - Durée 2 heures

UE206 : Apprentissage par projet (/50) – 5 ECTS :

Rapport écrit /25

Epreuve orale /25

Une UE optionnelle propre à chaque spécialité :

UE 207 (spécialité Médicament) : Génie du médicament (/50) – 5 ECTS :

Epreuve écrite /50 - Durée 2 heures

UE 208 (spécialité Cosmétologie) : Stratégie de développement et contrôles des produits cosmétiques (/50) – 5 ECTS :

Contrôle continu et TP /35

Epreuve orale /15

Parcours Management des Opérations Cliniques et Data Management :

UE 209 – Monitoring et logistique des études cliniques (/50) – 5 ECTS :

Epreuve écrite /30 *

Epreuve orale et rapport écrit /20 (stage hospitalier)

UE 210 – Affaires réglementaires, BPC, Pharmacovigilance (/50) – 5 ECTS :

Epreuve écrite /30 – Durée 2 heures

Epreuve orale et rapport écrit /20

UE 211 : Initiation à la gestion de bases de données cliniques – Data management (/50) – 5 ECTS :

Epreuve écrite /20 *

Epreuve pratique et contrôle continu /20

Projet tutoré et rapport écrit /10

***Les épreuves écrites des UEs 210 et 211 sont regroupées une seule épreuve écrite de durée totale : 2 heures 30, en mars.**

Parcours Management de Projet en Environnement – Santé :

UE 212 – Stratégie industrielle en environnement santé (/50) – 5 ECTS :

Epreuve écrite /40 - Durée 2 heures

Contrôle continu /10

UE213 –Méthodes biologiques et analytiques applicables en environnement (/50) – 5 ECTS :

Epreuve écrite /20– Durée 1 h30

Contrôle continu /30

UE 214 : Apprentissage par projet / PEC

Contrôle continu /50

Parcours Dispositifs médicaux : de la conception à la commercialisation

UE215 – Synthèse et caractérisation des biomatériaux – 5 ECTS :

Epreuve écrite /40 - Durée 2 heures

Epreuve pratique (rapport et soutenance) /10

UE216 – Application des biomatériaux en santé – 5 ECTS :

Epreuve écrite /40 - Durée 2 heures

Epreuve pratique (rapport et soutenance) /10

UE217 : Apprentissage par projet : conception d'un dispositif médical à partir de biomatériaux (/50) – 5 ECTS :

Rapport écrit /20
Epreuve orale /20
Note d'encadrement /10

STAGE PROFESSIONNEL (/100) – 10 ECTS:

La convention de stage doit être signée par toutes les parties avant le début effectif du stage. Par conséquent, aucun stage ne peut commencer avant la signature de la convention de stage par les quatre signataires.

Le stage doit être effectué dans son intégralité et est obligatoire (sauf dérogation de l'équipe pédagogique) pour l'obtention du M1.

L'examen de validation du stage comprend la notation :

- d'une épreuve orale,
- d'un rapport de stage,
- d'une grille d'appréciations.

1) EPREUVE ORALE (/50) :

Elle comprend une discussion sur le déroulement du stage et les connaissances acquises.

2) RAPPORT DE STAGE (/30)

3) GRILLE D'APPRECIATIONS (/20)

ADMISSION :

- L'admission porte sur l'ensemble des épreuves correspondant à chaque unité d'enseignement (UE):
- Sont déclarés admis au M1, les étudiants ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 :
 - au semestre S1
 - au semestre S2 (hors stage)
 - à l'UE 202, UE de stage
- Toutes les unités d'enseignement (UE) d'un semestre se compensent entre elles, sauf l'UE de stage.
- Les semestres S1 et S2 ne se compensent pas entre eux.

REMARQUES :

1°) Les étudiants qui ont été ajournés à la 1^{ère} session conserveront les notes des UEs acquises (égales ou supérieures à 10/20).

Ils devront subir à la 2^{ème} session un examen oral (semestre 1 et/ou (semestre 2) uniquement dans les UEs non acquises (notes inférieures à 10/20).

Au sein des UEs non acquises, les étudiants repassent les épreuves où ils n'ont pas eu la moyenne et non l'UE dans sa totalité.

2°) Les UEs obtenues par l'étudiant sont définitivement acquises.

3°) Validation des Travaux pratiques et des contrôles continus:

. Sont déclarés admis aux TP et au CC d'une UE, les étudiants ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'épreuve pratique de travaux pratiques et/ou au contrôle continu de travaux pratiques et/ou au contrôle continu.

. L'admissibilité acquise à la 1^{ère} session est valable pour la 2^{ème} session.

. Si l'étudiant n'a pas acquis les TP ou le CC d'une UE (note inférieure à 10/20 à la 1^{ère} session), il subira à la 2^{ème} session un examen oral portant sur l'ensemble des TP constitutifs de l'UE ou sur l'ensemble de l'UE si c'est le CC qui n'a pas été validé.

4°) En cas de redoublement, l'étudiant devra repasser l'ensemble des ~~les~~ épreuves écrites et/ou orales des UE non acquises des deux semestres constitutifs de son année universitaire. L'admissibilité aux TP et aux contrôles continus (CC) acquise à l'une ou l'autre des 2 sessions reste valable uniquement pour l'année universitaire suivante.

5°) Tout étudiant absent à une épreuve est considéré comme défaillant.

6°) La note de 0/20 à une UE est éliminatoire.